

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 12 Mars 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 44/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le douze Mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 06 Mars 2019</p> <p>Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p>Suppléants : Anne-Laure GUILLET</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p>Absents : Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN</p> <p>Monsieur Grégoire LAFEVERGES est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – budget primitif 2019 – Budget PRINCIPAL de la CCUR

VU - le code Général des Collectivités Territoriales

- la délibération N°02/2019 en date du 15.01.2019 prenant acte du « projet de débat budgétaire »
- la délibération N° 08/2019 du 18/02/2019 qui a fixé les taux d'imposition pour 2019
- la note de présentation brève et synthétique du budget 2019 telle que présentée (PJ)
- la délibération N° 28 /2019 en date du 12/03/2019 approuvant le rapport sur l'égalité hommes femmes

- les délibérations du 12/03/2019

N°29/2019 à N°41/2019 approuvant les comptes de gestions 2018

N°42/2019 approuvant le compte administratif 2018

N°43/2019 fixant l'affectation des résultats de fonctionnement 2018 aux budgets 2019

Le Vice-Président indique que la commission finances s'est réunie à plusieurs reprises et a travaillé sur les projets de budgets.

Il présente le projet du budget primitif (budget PRINCIPAL) 2019 qui prend en compte l'état des restes à réaliser 2018 et les reprises de résultats.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif 2019 du **budget PRINCIPAL de la CCUR** qui s'articule comme suit :

- Fonctionnement	- Dépenses	9 601 474.79 €
	- Recettes	9 601 474.79 €
- Investissement	- Dépenses	4 641 369.06 € dont R à R
	- Recettes	4 641 369.06 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.